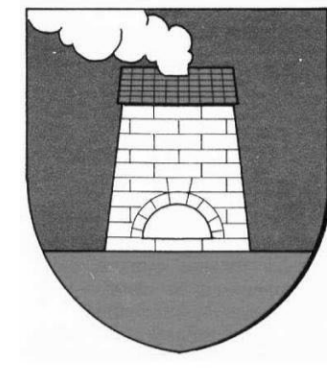


Sentheim



3b. Plan de zonage au 1/5000^{ème}

ÉLABORATION
Approuvée par Délibération du Conseil Municipal
du
Le Maire



Février 2012

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES		
N°	Désignation des opérations	Bénéficiaire
1	Aire de stationnement et équipements communaux	Commune
2	Ancien canal usinier et cheminement piétonnier à aménager	Commune
3	Elargissement de l'accès à la zone AU	Commune
4	Cheminement piétonnier reliant la zone AU à la rue des Vignes	Commune
5	Equipements sportifs et de loisirs	Commune

LIMITES

+ + + + + - - - Limite communale + + + + +
 - - - - - Limite de zone ou de secteur

PLANTATIONS ET ESPACES BOISES

classés au titre de l'art. L.130-1 du code de l'urbanisme



ZONES INONDABLES

ZONE EXPOSEE AU RISQUE D'INONDATION
DDAF - Atlas des zones inondables



ELEMENTS DU PAYSAGE DELIMITES

au titre de l'art. L.123-1 (7°) du code de l'urbanisme



EMPRISE MAXIMALE DE CONSTRUCTION



D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.

